

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 Mars 2021
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne)
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire
7. Compte administratif et compte de gestion 2020.
8. Affectation des résultats.
9. Vote des taux d'imposition.
10. Budget primitif 2021.
11. Attribution des subventions communales.
12. Charlie Chaplin : Avenant 2021 aux conventions d'utilisation de l'accueil de loisirs maternel et primaire et de la Halte-Garderie.
13. Garantie d'emprunt à Essonne-Habitat
14. D.A.B. (Distributeur Automatique de Billets) : Installation et emplacement
15. Société Publique des Territoires de l'Essonne : Projet d'augmentation du capital sociale en numéraire – Approbation du projet de modification statutaire.

Questions diverses

La séance est ouverte à 17 heures 30

Etaient Présents : M. Thierry MARAIS Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole PRIGENT, M. Olivier SCHINTGEN, Mme Marie France PIGEON, M. Olivier JOSSE Maires adjoints, M. Jean Claude QUINTARD, Conseiller délégué, Mme Simonne CADIX, M. Thierry BOUGAULT, M. Éric DAGUIN, Mme Cécile GROENINCK, M. Emmanuel HUET, M. Bruno MOÏTA, Mme Cynthia VERGER

Etaient Absents : Mme Sandrine DERYCKE, (pouvoir à M. QUINTARD), Mme Sarah STOEBNER, (pouvoir à M. MARAIS) M. Christophe RICHARD, (pouvoir à M. JOSSE), Mme Nicole GUERNEVÉ, (pouvoir à Mme SERGENT) Mme Valérie BERNARD, (pouvoir à Mme CADIX)

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 Mars 2021

Le compte-rendu de la séance du 8 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Avant de démarrer la séance, M. MARAIS propose au Conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
S.P.L. des Territoires de l'Essonne : Appui au développement de l'O.A.P. Saint Pierre : Assistance à Maîtrise d'ouvrage
Accord unanime du Conseil municipal.

2. Désignation du secrétaire de séance.

M. Olivier JOSSE est désigné à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 26 avril 2021

Le Maire,

Thierry MARAIS



Appui au développement de l'O.A.P. Saint Pierre : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

M. MARAIS rappelle aux membres l'entrée au Capital de la S.P.L. Territoire de L'Essonne par la commune au dernier Conseil.
M. MARAIS propose que la commune se fasse accompagner pour le développement de l'OAP Saint Pierre par la SPL des Territoires de l'Essonne à qui elle souhaite confier une mission.

La SPL des Territoires de l'Essonne bénéficie d'une expertise complète dans l'élaboration, la programmation et la commercialisation de parc d'activités économiques sur le territoire Essonnien. Le contrat conclu avec la SPL des Territoires de l'Essonne est une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui a pour objet le conseil en vue de la réalisation de cette OAP.

La mission de la SPL des Territoires de l'Essonne sera déclinée de la manière suivante :

- 1/ Accompagnement général et conseils en vue du développement de l'OAP Saint Pierre
- 2/ Accompagnement à la désignation d'un opérateur

Le montant de ce contrat est de 12 975,00 € HT soit 15 570,00 € TTC (12 jours) et pour une durée de 2 mois.

Accord unanime du Conseil municipal

3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission des Travaux : M. Bruno NICOLAS

La commission des travaux s'est réunie le 9 Mars 2021 avec comme ordre du jour les prévisions de travaux de bâtiments pour le budget 2021. La commission a notamment envisagé les travaux suivants :

- Domaine de la Saussaie : Orangerie, Château (charpente et couverture), Pigeonnier (charpente et couverture)
- Distributeur de billets
- Aménagement intérieur de la Mairie
- Revêtement de sol de la Médiathèque

Commission sport vie associative : M. Emmanuel HUET

La commission a travaillé sur le projet de l'Agorespace et proposera prochainement la solution qui lui semble la mieux adaptée.

Commission Scolaire périscolaire et Conseil Municipal Enfants : M. Olivier JOSSE

Conseil municipal Enfants :

Le 2 avril, Eléa Durand et Kim Ogès ont participé activement à la commission des menus en indiquant leurs choix et en exprimant leurs remarques en compagnie des représentants des parents d'élèves, du personnel de cantine et d'un représentant de la société de restauration. Malgré les circonstances, les choix ont été arrêtés avec une absence de choix pour la semaine du 26 avril.

La commission CME, n'a pu se réunir pour le moment et les actions « à distance » sont difficiles. Dès que cela sera possible, la commission se réunira en présentiel. Néanmoins, il faut déjà commencer à penser aux prochaines élections qui auront lieu en octobre. Une présentation aura lieu début juin.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Conseil Communautaire : M. Jean-Claude QUINTARD

Le conseil communautaire s'est réuni le 13 avril dernier en visioconférence relayé sur Facebook

Principaux points à l'ordre du jour

- Présentation des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
- Modification du représentant de Cerny dans la commission « développement économique et commerces »
- Modification des représentants de d'Huisson-Longueville dans les commissions « action sociale » et « équipements sportifs »
- Modification du règlement des fonds de concours
- Augmentation de capital de la SPL des territoires de l'Essonne
- Bilan annuel des acquisitions et cession immobilière 2020
- Révision de la méthode utilisée pour les amortissements
- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs des budgets
 - o Déchets ménagers
 - o Zone d'activité Montvrain II
 - o Budget principal CCVE
- Affectation des résultats
- Versement d'une subvention exceptionnelle du « budget principal » au budget « déchets ménagers » pour l'année 2021 d'un montant de 356 254 €

- Vote des taux de fiscalité qui restent inchangés
 - o Taxe d'habitation 8,09 %
 - o Foncier bâti 3,00 %
 - o Foncier non bâti 3,13 %
 - o C.F Entreprises 22,44 %
- Vote du produit de la taxe pour la gestion de la compétence « gestion des milieux Aquatiques et des préventions inondations » (Gemapi) pour un montant de 859 955,86 €
- Adoption du budget primitif 2021 « déchets ménagers » qui s'équilibre en dépenses recettes
 - o Fonctionnement 8 378 373,58 €
 - o Investissements 701 514,91 €
- Adoption du B P 2021 « zone d'activité Montvrain II » qui s'équilibre en dépenses recettes
 - o Fonctionnement 1 285 247,06 €
 - o Investissements 1 430 033,68 €
- Adoption du B P 2021 Budget Principal qui s'équilibre en dépenses recettes
 - o Fonctionnement 47 119 496,63 €
 - o Investissements 28 227 402,46 €
- Fixation des règles en matière de formation des élus
- Décision de créer plusieurs postes pour les services
 - o Aménagement du territoire
 - o Direction générale
 - o Service à la population
- Décision d'accueillir un volontaire du service civique

Présentation des rapports annuels

- o Semardel
- o Gens du voyage pour les aires d'accueil
- Révision des modalités de facturation des usagers du conservatoire de musique saison 2020/2021
- Nous avons approuvé des appels à projets
 - o Développement durable à destination des associations
 - o Touristique du Conseil Départemental de l'Essonne
- Adoption des tarifs du centre Aquatique
- Adoption des conventions d'adhésion entre la CCVE et les communes de Ballancourt sur Essonne et La Ferté-Alais ayant pour objet d'acter l'engagement des communes bénéficiaires de l'EPCI et de l'Etat dans le programme « Petites villes de demain »
- Approbation des conventions d'objectifs avec le CLIC Orgessonnoise d'une part et le service « Aide à domicile » à conclure avec les associations de notre territoire pour l'année 2021

Vous trouverez l'intégralité du compte rendu sur le site de la CCVE

Commission Transport-Mobilités : M. Olivier JOSSE pour M. Christophe RICHARD

La commission s'est réunie Jeudi 25 mars dernier

Ordre du jour :

- I. Approbation du Compte Rendu du 17/11/2020
- II. Présentation du Budget Transport 2021
- III. Point sur la nouvelle mise en concurrence des réseaux de bus pilotée par IDFM
- IV. Points divers

II. Présentation du Budget Transport 2021

Pour information le total des dépenses représente 2 633 306,40 €

Dont 1 204 000 € pour le marché Circuits spéciaux Scolaire, et 257 556,40 € pour les participations financières- remboursement pour 2020/2021 et 2021/2022 + convention avec les transporteurs pour 2021/2022. (Environ 175 000 € / an pour la participation au coût des cartes scolaire)

III. Point sur la nouvelle mise en concurrence des réseaux de bus pilotée par IDFM

1/- Rappel des principes généraux de coopération entre IDFM et les collectivités partenaires

2/- Point d'avancement sur le territoire de la CCVE :

Compte-tenu de la confidentialité des données exigée par IDFM, la présentation des informations qui a été faite reste globale et sommaire ; une note plus précise pourra être présentée en juin 2021, dès lors que la mise en concurrence aura été lancée par IDFM Il a été acté la proposition de TAD labellisés en lignes virtuelles, comprenant un TAD en heures creuses et un TAD divergent en soirée. Ce que je peux vous dire dès maintenant, c'est que suite à notre courrier à la CCVE, une partie de nos demandes a d'ores et déjà été prise en compte.

Commission d'appel d'offres groupement de commande restauration : M. Olivier JOSSE

La première réunion (en distanciel) concernant le renouvellement du groupement de commande de restauration a eu lieu le 16 mars dernier. Il s'agissait de faire l'état des lieux des besoins et des demandes de chacun afin d'établir les différents documents publiés pour l'appel d'offre. Le nouveau marché commencera le 1 septembre prochain. Le calendrier est donc « serré », mais pour le moment les délais sont tenus et les parties prenantes ne présentent pas de désaccords.

Commission Tourisme et Patrimoine : Mme Nicole PRIGENT

La commission s'est réunie le 9 mars

A l'ordre du jour la présentation du budget 2021.

Concernant le tourisme, il est prévu d'organiser une réunion avec les hébergeurs du Val d'Essonne courant avril, avec pour objectifs, de mieux connaître les acteurs, identifier leurs problématiques, leurs besoins et construire ensemble les réponses les mieux adaptées. De mener une réflexion collective sur des axes de développement leur permettant de pérenniser et sécuriser leur activité, de leur indiquer les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Espace **FAIRE** (Faciliter, Accompagner, Informer, pour la Rénovation Énergétique), est un service public qui vous guide gratuitement dans vos travaux de rénovation énergétique ; pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

Depuis 2019 une convention de partenariat signée entre la CCVE et le Parc National Régional du Gâtinais Français permet aux administrés et hébergeurs touristiques de profiter des services de 2 conseillers du Parc, (permanences téléphoniques, entretiens personnalisés, visites à domicile...)

Cette information doit être portée à la connaissance des hébergeurs.

Le nouveau règlement Fonds de concours petit patrimoine touristique a été présenté, ainsi que le programme prévisionnel des animations pour 2021.

Afin de promouvoir les richesses de son territoire la CCVE travaille sur différents supports :

Élaboration du Guide du Tourisme 2021-2023, projet de création d'un guide de randonnée.

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.

Charlie Chaplin : M. Olivier JOSSE

J'ai participé au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association Charlie Chaplin les 15 et 23 avril derniers. Il y a été présenté le rapport moral et financier. Malgré la crise, les comptes restent équilibrés grâce aux aides de la CAF et à l'aide de la commune de Vert-le-Petit qui a mis à disposition gracieusement des locaux permettant l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants ponctuellement.

SIARCE : Mme Marie-France PIGEON

Les résultats financiers 2020 (compte administratif) du Siarce, qui regroupe 9 communautés de communes et d'agglomération et 68 communes, ont été présentés lors du Comité du 15 avril et ont été approuvés à l'unanimité des élus.

Le résultat net 2020 du Siarce ressort à 2,93 M€ contre 2,33 M€ en 2019. Sa capacité d'autofinancement nette s'établit à 976 000 €. En baisse par rapport à l'exercice précédent en raison principalement du décalage de versements de recettes récurrentes 2020 sur 2021.

Les différents confinements ont occasionné des retards et des arrêts dans les études et travaux prévus en 2020, mais cette baisse a été maîtrisée grâce à la décision prise par le Siarce de substituer aux travaux non réalisables des investissements programmés en 2021 mais exécutable dès 2020.

Cette mesure a permis de soutenir les entreprises partenaires du Siarce en maintenant un bon niveau d'activité au cours de l'année 2020 compliquée pour de nombreux secteurs de notre économie.

Enfin, la dette du Siarce continue de décroître, depuis 2018, l'encours de la dette a diminué de 3 M€.

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. MARAIS, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation : (montants TTC)

- Plantation 40 arbres d'ornement Parc de la Saussaie (UNI VERT PAYSAGE)	9 696,00 €
TOTAL :	9 696,00 €

7. Compte administratif et compte de gestion 2020

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Thierry MARAIS, ne participe pas au vote.

M. Bruno NICOLAS présente le compte administratif et le compte de gestion.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	3 658 255,26 €
- Recettes :	4 220 240,03 €
- Excédent de fonctionnement :	561 984,77 €
- Excédent antérieur :	28 989,16 €
- Excédent cumulé 2020 :	590 973,93 €

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	2 767 136,86 €
- Recettes :	2 528 709,03 €
- déficit d'investissement :	238 427,83 €
- Excédents antérieurs :	3 215 539,64 €
- Excédent cumulé 2020 :	2 977 111,81 €

Le compte de gestion présente des résultats identiques.

Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité.

8. Affectation des résultats

M. Thierry MARAIS propose d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	561 984,77
B. Résultats antérieurs reportés	28 989,16
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)	590 973,93
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	2 977 111,81
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 870 883,74
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	590 973,93
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002	590 973,93

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Vote des taux d'imposition.

M. MARAIS propose au Conseil municipal de ne pas augmenter le taux d'imposition de nos taxes foncières

Taux proposés :

Foncier Bâti : 25,51 % (dont taux départemental de 16,37 %)

Foncier non Bâti : 32,62 %

Ces taux d'imposition sont adoptés à l'unanimité.

10. Budget primitif 2021.

M. NICOLAS présente au Conseil municipal le budget primitif 2021 :

Le budget primitif 2021 a été élaboré sur les bases suivantes :

- Maintien des taux des taxes locales (identiques depuis environ 40 ans)
- Estimation des dépenses d'investissement, des dépenses et des recettes de fonctionnement, en tenant compte des demandes des différentes commissions, ainsi que des services de la Mairie
- Maîtrise des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement en tenant compte de la crise sanitaire actuelle, le tout sans prévoir d'emprunt, ce qui a permis de dégager un virement à la section d'investissement d'environ 380 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 4 593 566,68 €uros

Recettes : 4 593 566,68 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 4 728 758,72 €uros

Recettes : 4 728 758,72 €uros

Il est précisé que le compte 6065 se décompose de la manière suivante : 12 000 euros pour l'achat de livres, 13 000 euros pour le reste
Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité.

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux ;

Sur proposition de M. MARAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DÉCIDE d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2021 ; PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'exercice 2021 ;

11. Attribution des subventions communales.

M. NICOLAS informe les membres du Conseil Municipal que le groupe de travail pour l'examen des subventions communales s'est réuni le 6 Avril dernier

La commission de travail et la commission des finances ont étudié les différentes demandes et ont proposé les subventions aux associations avec les critères suivants (identiques aux années précédentes) :

- le nombre d'adhérents de Vert le Grand et d'extérieurs et le nombre d'adhérents de moins de 18 ans
- la non thésaurisation, c'est à dire le rapport entre le reste en fin d'année civile et les dépenses prévues sur l'année suivante

- la commission s'est aussi attachée à ne pas mettre les associations en difficulté financière, à leur permettre de continuer leur activité tout en ayant une gestion rigoureuse

Une remarque toute particulière cette année : de nombreuses associations, du fait de la crise sanitaire, n'ont pas demandé autant que les années précédentes (leurs activités étant très restreintes pour la plupart), et certaines n'ont fait aucune demande (leur action ne pouvant pas du tout être envisagée actuellement). Je les remercie pour leur responsabilité, et espère sincèrement que leurs activités pourront reprendre le plus rapidement possible.

M. NICOLAS propose d'accorder aux associations les subventions suivantes :

Badminton Club de Vert le Grand	1 000 €	Amicale de la commission culture	500 €
USVG Football	10 000 €	Association de gestion de la MARPA	5 000 €
Tennis Club GrandVertois	4 000 €	Cercle des entrepreneurs de VLG	1 000 €
VERT LE GRAND Pétanque	200 €	Total Associations non sportives	44 800 €
Tennis de table Grandvertois	100 €	TOTAL ASSOCIATIONS VLG	86 100 €
Judo Club	17 000 €	Prévention routière	100 €
Gymnastique Volontaire	1 000 €	La Chalouette (Autisme)	1 300 €
VLG Danse GR	8 000 €	Secours populaire	100 €
Total Associations sportives	41 300 €	Association Française Sclérose en plaque	100 €
Auberge Foyer Rural	16 000 €	Ligue contre le cancer	100 €
Club des Anciens	3 000 €	Université du temps libre	100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	10 000 €	AFM téléthon	400 €
Section JSP VJG	1 000 €	Sauvetage Secourisme	100 €
Amicale des Anciens Combattants	1 000 €	SPA	100 €
Comité Wingham	300 €	Institut Curie	100 €
Comité Idanha	400 €	Amicale directeurs et secrétaires de mairie	100 €
Passeport pour les associations	3 600 €	TOTAL ASSOCIATIONS externes	2 600 €
Amicale VLG Autrefois	500 €	TOTAL GENERAL	88 700 €
OCCE maternelle	2 000 €		
OCCE élémentaire	500 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Arrivée de M. Christophe RICHARD

12. Charlie Chaplin : Avenant 2021 aux conventions d'utilisation de l'accueil de loisirs maternel et primaire et de la Halte-Garderie

M. JOSSE présente aux membres du conseil municipal les avenants 2021 relatifs à la participation communale pour l'accueil maternel et primaire et pour la halte-garderie dans le cadre du contrat enfance signé en décembre 1994.

Ces 2 avenants correspondent à la participation sur l'année 2021

Il a été voté en conseil d'administration de l'association Charlie Chaplin du 15 mars 2021 que la participation financière de la commune au titre de l'année 2021 serait de :

Accueil de loisirs maternel : 500 €

Accueil de loisirs élémentaire : 500 €

Soit un total pour l'accueil de loisirs : 1000 €

Halte - garderie : 8000 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer ces avenants.

13. Logements rue des Marquants : Garantie d'Emprunt

M. MARAIS, Maire, demande au Conseil Municipal d'accorder une garantie d'emprunt à Essonne Habitat.

VU le Contrat de Prêt N° 120155 signé entre : ESSONNE HABITAT ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations

Après délibération,

L'assemblée délibérante de la commune de Vert le Grand (91) accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 270000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 120155 constitué de 1 Ligne (s) du Prêt.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

14. D.A.B. (Distributeur Automatique de Billets) : Installation et emplacement D.A.B.

M. NICOLAS informe les membres du conseil municipal de l'avancement du dossier.

J'ai rencontré 2 entreprises qui nous ont proposé 2 projets différents au niveau de l'emplacement du DAB :

- dans l'Auberge du Pavillon avec des travaux internes, le tout prenant une place d'environ 8 m² à l'intérieur de l'Auberge
- un bungalow (type Algéco) sur le Parking des Marquants au niveau de la place handicapé ; il est possible d'envisager une position différente sur le Parking des Marquants

Dans les 2 cas, des travaux d'investissement (entre 30 et 35 k€ HT) et un budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 22 k€ sont à prévoir. Une des entreprises propose une remise d'1 an de fonctionnement (quel que soit l'emplacement prévu par le Conseil Municipal)

La question posée aujourd'hui n'est pas de choisir une entreprise, mais bien de définir dans un premier temps la volonté ou non du Conseil Municipal d'installer un distributeur de billets sur la commune de Vert le Grand et, si oui, de choisir un emplacement pour ce distributeur de billets.

Le Conseil municipal à 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme GROENINCK) décide d'installer un D.A.B. sur la commune.

Le Conseil municipal à :

14 voix POUR une installation sur le parking des Marquants (M. MARAIS, M. NICOLAS, Mme SERGENT, M. SCHINTGEN, M. JOSSE, M. QUINTARD, M. RICHARD, Mme GROENINCK, M. HUET, Mme DERYCKE, Mme BERNARD, M. MOÏTA, Mme STOEBNER, Mme VERGER)

4 voix POUR une installation dans l'auberge du Pavillon (Mme PIGEON, Mme CADIX, Mme GUERNEVE, M. DAGUIN,

1 Abstention (M. BOUGAULT)

Intervention de M. QUINTARD :

Certains vont s'étonner de mon vote pour l'emplacement du distributeur de billets.

J'avais prévu que je suivrai la position de Mr Le Maire et de son premier adjoint.

Aujourd'hui ils pensent que c'est mieux pour le village, je leur fais confiance mais je souhaite que les commissions « embellissement village » et « voirie » travaillent avec notre AMO pour trouver le meilleur emplacement pour le DAB sur ce site.

L'économie d'une année de fonctionnement du distributeur, que nous avons obtenu grâce à des négociations antérieures, pourra être mise à profit pour l'embellir.

Mme PIGEON intervient pour confirmer que le projet initial d'installation était dans l'auberge et qu'elle n'a pas changé d'avis depuis.

M. JOSSE souligne que ce service supplémentaire « offert » aux Grandvertois a un coût et que ce sont les Grandvertois qui le financeront.

M. MARAIS demande qu'il soit étudié la possibilité d'un emplacement au fond du parc.

15. Société Publique des Territoires de l'Essonne : Projet d'augmentation du capital sociale en numéraire – Approbation du projet de modification statutaire et désignation du suppléant.

L'assemblée délibérante,

Par délibération en date du 8 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé la participation de la Commune de Vert-le-Grand au capital de la SPL Territoires de l'Essonne pour un montant de 5 000 euros correspondant à la souscription de 500 actions de 10 euros de valeur nominale émise au pair.

Cette prise de participation doit intervenir dans le cadre d'une procédure d'augmentation de capital.

Le conseil d'administration de la SPL, par délibération en date du 12 mars 2021, a arrêté le projet de cette augmentation de capital social en numéraire de la Société.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de la SPL une augmentation de capital en numéraire pour un montant maximum de cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (585 000 €) par émission de 58 500 actions nouvelles de numéraire de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune ce qui pourrait porter le capital de 440 000 euros à 1 025 000 euros.

Cette projection a été établie en tenant compte des intentions de participation du Département de l'Essonne pour 585 000 euros, de la Commune de Ferté-Alais pour 5 000 euros et pour conserver une marge de manœuvre pour une autre commune qui souhaiterait participer au capital, en l'occurrence la Commune de Vert-le-Grand.

Cette augmentation de capital n'aura pas de conséquence sur la composition du Conseil d'administration de la SPL, les Communes entrantes rejoignant l'Assemblée spéciale des collectivités à participation minoritaire.

Aussi, en complément de la précédente délibération du conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de modification statutaire du capital de la SPL Territoires de l'Essonne dont la Commune deviendra actionnaire.

Le Conseil municipal

VU la délibération du Conseil municipal n°2021-04 du 8 mars 2021,

VU l'article L.2111-33 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le texte des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale de la SPL des Territoires de l'Essonne relatives à l'augmentation de son capital social arrêté par le Conseil d'administration de la Société en date du 12 mars 2021 ;

VU le rapport de M. MARAIS, Maire,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le projet d'augmentation de capital en numéraire de la SPL des Territoires de l'Essonne pour un montant maximum de cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (585 000 €) par émission de 58 500 actions nouvelles de numéraire de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune émises au pair, ce qui pourrait porter le capital de 440 000 euros à 1 025 000 euros au plus et le projet de modification corrélative des statuts
- **DE CONFIRMER** la prise de participation de la Commune de Vert-le-Grand au capital de la SPL dans le cadre de ce projet de modification statutaire,
- **DE DESIGNER** Thierry MARAIS pour représenter la Commune aux assemblées générales d'actionnaires de la SPL et Bruno NICOLAS pour le suppléer en cas d'empêchement.

Questions diverses

M. Thierry MARAIS :

La Semardel souhaite que la voie appartenant au SIREDOM sur l'écosite soit nommée et propose « Patrice BRUN » en hommage à ce dernier décédé en 2020 ;

Nous aurons besoin de tous les élus et de nombreux bénévoles pour tenir les bureaux de vote lors des scrutins des 20 et 27 juin prochains. (Élections Départementales et Régionales)

Nous sommes en attente du protocole sanitaire qui sera mis en place.

Mme Nicole SERGENT :

Je vous informe du départ à la retraite de Mme Roques Responsable de notre médiathèque depuis 11 ans, ça a été un réel plaisir pour moi de travailler à ses côtés, elle a avec son équipe donnée une remarquable dynamique à ce lieu. La situation sanitaire ne nous permettant pas de nous réunir, elle m'a chargé de remercier, Mr le Maire, les élus, l'ensemble de ses collègues, les écrivains, artistes, comédiens, et musiciens avec qui nous avons travaillé. Les lectrices et lecteurs de la médiathèque qui ont donnés beaucoup de sens à son travail, et surtout de vous faire part du bonheur qu'elle gardera de ses années en poste dans notre village.

A partir du 2 mai, elle sera remplacée par Delphine DUPUY, jusqu'à présent en poste à la médiathèque départementale de l'Essonne.

A cette même date les horaires d'ouverture de la médiathèque au public seront modifiés.

Mardi de 15h à 19h

Mercredi ouverture le matin de 10h à 13h et de 15h à 19h

Vendredi de 15h à 19h

Samedi de 10h à 13h

Concernant l'EPN

Mardi de 16h à 19h

Mercredi de 14h à 19h

Vendredi de 16h à 19h

Samedi de 10h à 13h

Nous avons à la MARPA eu le plaisir de fêter les cent ans de Mme Soubeyrand, qui est la doyenne de notre village. Je remercie Mr le maire et les élus pour la médaille de la ville qui lui a été offerte à cette occasion.

Une enquête en ligne est en cours dans le cadre du diagnostic de la lecture publique en Val d'Essonne, conduite par la C.C.V.E.

Vous pouvez participer à cette enquête en remplissant le questionnaire en ligne sur le site de la CCVE et sur le site de la commune.

M. Olivier SCHINTGEN :

Les travaux de la sente sont pratiquement terminés. La grille va être posée prochainement, et les travaux d'aménagement de la placette vont débuter dans une semaine.

La première tranche des travaux de réhabilitation de la rue des gâches sont programmés en 2021

Les travaux d'assainissement, pilotés par le SIARCE, du dévoiement de la canalisation dans le ru vont bientôt démarrer.

M. SCHINTGEN quitte la séance, les gens du voyage ont envahi un terrain agricole proche de la station d'épuration et une action est en cours.

M. Olivier JOSSE :

J'ai repris contact avec la société qui avait restauré la plaque de ville Michelin et qui se dégrade. Je l'ai mis en contact avec les services techniques. La société va nous adresser prochainement des propositions.

Plusieurs réunions concernant la future maison médicale ont eu lieu et si les paramédicaux répondent présents, nous sommes toujours à la recherche de médecins. Plusieurs annonces ont été passées au travers de différents médias et n'ont pour le moment pas abouti. Nous continuons nos recherches en activant tous nos réseaux.

Je tiens à féliciter la commission embellissements et les services techniques pour la réalisation en cours de la sente du domaine de la Saussaie.

Il persiste un accès trop facile au « château ». Une intervention de sécurisation par les services techniques est indispensable.

Les panneaux d'affichages municipaux, peu utilisés en ce moment, nécessiteraient un entretien-rénovation car certains sont fortement dégradés.

Les affichages concernant les déjections canines sont utiles, mais force est de constater qu'il y a toujours des maîtres qui ne doivent pas porter de lunettes lorsqu'ils promènent leur chien. J'ai une « magnifique photo » prise hier de crotte en plein milieu de jonquilles !

Vous avez constaté qu'une provision rétroactive de 28,50 € par foyer sur le deuxième trimestre 2020 est apparue la dernière facture REOMI. Cette contribution exceptionnelle sera vraisemblablement reconduite et sans doute augmentée. Si je comprends bien la nécessité d'équilibrer les comptes pour un coût qui a trop longtemps été sous-estimé ; je trouve anormal que ce surcoût soit identique quelque soit la composition du foyer. Le « i » incitatif de la REOMI disparaît de plus en plus. Certes les montants versés par foyer sont souvent inférieurs à l'ancienne TEOM, mais progressivement l'incitation disparaît et les factures augmentent. La solution la plus juste serait une tarification au poids des déchets générés par chaque foyer. C'est déjà pratiqué dans certaines collectivités. J'ai été nommé représentant à la CCVE à ce sujet et je défendrais entre autre cette proposition.

M. Thierry MARAIS :

La provision de 28,50 correspond à un rattrapage parce que nous n'avons pas payé le prix réel depuis des années.

Mme Cécile GROENINCK :

Je souhaite qu'un rappel de la réglementation en matière de bruit soit mis dans les boîtes aux lettres des habitants.

M. ERIC Daguin :

La fête du village sera décalée au 4 et 5 Septembre, si les conditions sanitaires à ces dates nous permettent de l'organiser.

La séance est levée à 18h45 heures